

# Organisation du financement des soins

Ce cours vous est proposé par Jérôme Wittwer, Professeur des université en économie, Université de Bordeaux, et AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

## Quiz (une ou plusieurs réponses correctes)

**Attention** : ceci est la version corrigée du quiz.

**1. L'assurance santé obligatoire :**

- a. est réservée aux pays à payeur unique
- b. est réservée aux pays à payeurs multiples
- c. s'est imposée dans de très nombreux pays

**2. Le panier de soins couverts par l'assurance santé obligatoire :**

- a. est très réduit en France
- b. recouvre sensiblement le même périmètre dans tous les pays
- c. comprend toujours les soins de premiers recours

**3. La concurrence organisée (« managed competition »)**

- a. est un mode d'organisation du financement des soins alternatifs au système de payeur unique
- b. n'existe pas en Europe
- c. conduit les personnes les plus à risque à ne pas s'assurer

**4. Les reste-à-charge laissés par l'assurance santé obligatoire :**

- a. sont plafonnés dans tous les pays
- b. peuvent être couverts par une assurance complémentaire
- c. sont les plus faibles d'Europe en France

**5. Les assurances supplémentaires :**

- a. couvrent les reste-à-charge de l'assurance santé obligatoire
- b. couvrent les soins non couverts par l'assurance santé obligatoire
- c. couvrent les soins couverts par l'assurance santé obligatoire

**6. Les assurances supplétives :**

- a. couvrent les soins couverts par l'assurance santé obligatoire
- b. couvrent les reste-à-charge de l'assurance santé obligatoire
- c. se dénomment également assurances duplicatives

**7. Les systèmes de financement fondés sur une concurrence organisée (« managed competition ») entre assureurs :**

- a. ne se rencontrent pas en Europe
- b. vérifient plus souvent le principe d'équité verticale dans le financement des soins
- c. ne sont pas compatibles avec l'obligation d'assurance

**8. Le financement des soins français :**

- a. repose sur une concurrence organisée
- b. respecte parfaitement l'équité verticale dans le financement
- c. impose l'assurance obligatoire

## Comment citer ce cours ?

Économie de la santé, Jérôme Wittwer, AUNEGe (<http://auneg.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.